

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2022

N° d'ordre : DEL 055-12-2022

Objet de la délibération :

Fixation des tarifs espaces jeunes et adoption du règlement du service

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Date de la convocation :  
29/11/2022

Date de publication en ligne :  
12/12/2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le six décembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT, Sylvie DESAGE, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Laurence ROQUES, Francine BERTRAND, Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME. Steven AUBOIS

Absents excusés : Alain LELARGE, qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE, Francine JACQUET, qui donne pouvoir à Arnaud JULIEN

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Arnaud JULIEN

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 11/04/2019, fixant les tarifs pour l'année scolaire 2019/2020,

Vu le règlement de fonctionnement du service,

Vu l'avis de la Commission des Finances et des ressources humaines du 24/11/2022,

Entendu l'exposé présenté par Madame Claire AGUILLON, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**MAINTIENT** les tarifs de la façon suivante :

- tarif annuel d'inscription fixé à 7 € pour l'année scolaire.
- tarifs des différentes sorties, comme suit :

	<i>tarif Espace Jeunes/ par enfant</i>
<i>Loisirs Prod</i>	20 €
<i>Escape games</i>	10 €
<i>Just Play</i>	8 €
<i>Eurodisney</i>	35 €
<i>Karting</i>	15 €
<i>Parc Astérix</i>	25 €
<i>Baptême plongée Chartres Odyssée</i>	15 €
<i>Bubble foot</i>	10 €
<i>Archery Games</i>	10 €
<i>Sorties non définies dans les environs</i>	5 €
<i>Sorties non définies plus éloignées ou activités plus élaborées</i>	10 €

**PRECISE** que ces tarifs sont valables pour les années à venir, sauf délibération contraire.

**APPROUVE** le règlement de fonctionnement du service espace jeunes.

Fait à ABLIS, le 08/12/2022  
Le Maire,  
Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**VILLE D'ABLIS**  
8 rue de la Mairie - 78 660 ABLIS  
01.30.46.06.06 – <https://ablis.fr>